

Le Conseil français du culte musulman va-t-il s'autodissoudre ?



Article rédigé par *RT France*, le 19 janvier 2022

Source [RT France] Le président du CFCM a fixé au 19 février la tenue d'une assemblée générale extraordinaire qui se prononcera sur la dissolution de l'instance secouée par des dissensions internes. Gerald Darmanin l'avait déclarée «morte» en décembre dernier.

Mohammed Moussaoui, le président du Conseil français du culte musulman (CFCM) a fixé au 19 février la tenue d'une assemblée générale extraordinaire afin de prononcer la «dissolution» de cette structure tandis que la Mosquée de Paris a réaffirmé son «retrait total» de «toutes les instances» du CFCM.

Interlocuteur historique des pouvoirs publics depuis 2003, le CFCM est paralysé depuis plusieurs mois par des différends internes, et en particulier par une forte opposition entre son président, Mohammed Moussaoui, et Chems-eddine Hafiz, recteur de la Grande mosquée de Paris. Ce dernier a quitté le bureau du CFCM en mars.

e gouvernement a en outre déclaré mi-décembre cette instance «morte» et a lancé un «Forum de l'islam de France» (Forif) qui doit se réunir dans les prochaines semaines et aboutir à une forme de représentation de l'islam basée sur les acteurs départementaux et non plus à partir de la tutelle des fédérations de mosquées affiliées à des pays (Algérie, Maroc, Turquie) qui ont composé le CFCM depuis près de 20 ans.

Mohammed Moussaoui, dont le mandat expire au 19 janvier, est favorable à l'initiative du Forif. Dans un communiqué, il propose la tenue d'une assemblée extraordinaire devant trancher en faveur ou non de la dissolution du CFCM à Paris le 19 février. Cette option doit être présentée lors d'un bureau qui se tient ce 18 janvier.

En savoir plus sur RT France :

<https://francais.rt.com/france/94849-paralyse-par-differends-internes-conseil-musulman-va-t-il-sautodissoudre>